

19 février, 2013 complété le 4 mars, 2013

Office de consultation publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe - Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Messieurs, Mesdames les commissaires,

Je tiens à vous remercier pour cette audience.

Je viens devant vous afin d'insister sur les principes fondamentaux d'aménagement du Vieux-Port de Montréal issus d'importantes audiences publiques. Ces audiences furent tenues en deux temps. La première partie en quatre jours au mois de septembre 1985, « visant à permettre à toutes les personnes et à tous les groupes de présenter leurs préoccupations quant à la vocation souhaitable pour le site du Vieux-Port », et après un rapport intérimaire publié à la mi-décembre 1985. La deuxième partie des audiences publiques tenues pendant 3 jours en décembre 1985 sur « Les vocations à privilégier pour le Vieux-Port et des suggestions concrètes d'aménagement du site ».

J'ai vécu l'histoire du réaménagement du Vieux-Port depuis 1974, et j'ai siégé à la Société du Vieux-Port pendant les 23 années suivant sa fondation.

Je vais passer brièvement sur cette histoire afin de présenter les principes qui furent adoptés en suivant l'opinion des Montréalais et Montréalaises, exprimé pendant les audiences publiques vastes et rigoureuses. Mon intervention est tirée des documents :

Une stratégie de réaménagement pour le Vieux-Port de Montréal; Un programme réalisable proposé par L'association/ Le Vieux-Port, décembre 1979.

Consultation Publique, document d'information et de synthèse; Par le comité consultatif le Vieux-Port de Montréal; Le Vieux-Port de Montréal, juin 1985.

Consultation Publique, rapport final 1986; Par le comité consultatif le Vieux-Port de Montréal. Le Vieux-Port de Montréal, juin 1986; Le Vieux-Port de Montréal, mai 1986.

Notons les principales propositions pour l'aménagement qui date de 1974 :

- 1974 -75 : Rapport Lincourt : Utilisation urbaine du site industriel. Gouvernement Fédéral : Terminal pour conteneurs.
- 1978 : Le public est invité à soumettre les opinions, mais cet interrogation était plutôt aléatoire, sans procès.
- 1979 : Association Le Vieux-Port, organisme communautaire produit un rapport préliminaire reflétant les résultats des consultations de 1978
- 1981 : La Société du Vieux-Port de Montréal est formé par le Gouvernement Fédérale
- 1985 Un comité consultatif fut organisé.

Mandat du comité consultatif, Société du Vieux-Port de Montréal était :

La consultation devra voir à rassembler le plus grand nombre possible d'intervenants de tous les milieux, dont les milieux gouvernementaux. Elle devra aussi s'employer à dégager les consensus qui se font présentement quant à la vocation et à l'avenir du Vieux-Port de Montréal et au type de projets qui pourraient y être réalisés.

Les consultations furent rigoureusement tenues, basé sur le processus du BAPE. Ils ont été entérinés par le Conseil Administrative du Vieux-Port, et publié dans le livret Consultation Publique, rapport final 1986, cité ci-dessus. Le site du Vieux-Port devait avoir une vocation principale de lieu publique :

À la suite de l'évolution qu'a connue le Vieux-Port depuis 10 ans, il est maintenant temps d'affirmer de façon non équivoque la vocation de lieu publique, de détente et de récréation du Vieux-Port. Ceci exclu la vocation résidentielle de même que toute

commercialisation intensive et les activités portuaires industrielles.

Principe 1 :

Le Vieux-Port s'inscrit dans une problématique d'aménagement du Centre-Ville élargi. Son développement ne doit pas entrer en concurrence avec les secteurs environnants mais plutôt leur servir de complément et d'appui, en considérant notamment son intégration au secteur immédiatement adjacent du Vieux-Montréal et de ses franges est et ouest, afin de soutenir les efforts actuels de consolidation.

Principe 2 :

Toute personne devrait pouvoir se rendre aisément sur le site et les abords du plan d'eau, y circuler librement et en toute quiétude.

Principe 3 :

Le caractère maritime et historique du site appelle la pertinence et l'excellence tant au niveau de l'utilisation de l'espace qu'au niveau de la conception et du design architecturaux afin de mettre en valeur le caractère du site.

Tout aménagement du site devra aussi préserver ou mettre en valeur les vues exceptionnelles sur le site, le plan d'eau, la rue de La Commune et la ville.

Principe 4 :

Il est nécessaire d'aborder l'aménagement du site de façon évolutive, étape par étape, dans le cadre d'un plan directeur, en s'assurant que chaque nouvelle adjonction ne nuise pas aux interventions antérieures.

Principe 5 :

Les terrains et l'espace aérien du Vieux-Port demeurent dans le domaine public et l'aménagement comme la mise en valeur du site doit être sous le contrôle des pouvoirs publics.

Principe 6 :

Les gouvernements et les administrations régionale et municipale devraient participer à la planification et la gestion de l'aménagement du territoire du Vieux-Port.

Principe 7 :

Tout aménagement du site du Vieux-Port doit refléter des besoins réels pour lesquels le site du Vieux-Port doit être particulièrement approprié.

Principe 8 :

Le site du Vieux-Port et ses environs recèlent d'importants vestiges archéologiques qu'il s'agira de mettre en valeur lors de l'aménagement du site.

Les trois premiers principes sont ceux de base. La consultation a changé la vocation du Vieux port d'un site de développement foncier à un lieu qui a le mandat de « développer, gérer et animer un vaste site récréotouristique et culturel urbain. ». Le livret Consultation Publique, rapport final 1986 s'appelle « le Bible » car les principes annoncé protégeait le Vieux Port contre tous venu, si inclus les ministres fédérale avec des projets à leur grès.

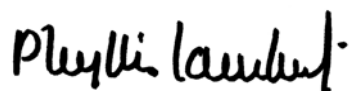
Après 27 ans, sous gouverne d'un conseil d'administration composé des membres de la société civil, le SVP a construit et géré cet endroit public, qu'il a doté d'un aménagement paysagé et architecturale distingué et fort accessible, un musée de Science et technologie, le seul musée pour les enfants et jeune personnes à Montréal, et d'autres équipement de détente, le Vieux-Port jouie d'un achalandage des millions de visiteurs chaque année.

Cependant la ministre des Travaux publics a annoncé à la fin novembre 2012 que la Société du Vieux-Port allait être dissoute et que ses activités allaient être reprises par la Société immobilière du Canada. « Cette décision visait à renforcer son efficacité, son imputabilité et sa gouvernance ». C'est la Société immobilière du Canada qui avait géré les terriens du Vieux-Port dans les années 70, et il faut se rendre compte que cet organisme bureaucratique a un mandat qui consiste à veiller à la cession commerciale ordonnée de certains biens immobiliers fédéraux excédentaires afin d'en tirer la valeur optimale pour les contribuables canadiens, en plus de détenir certains biens immobiliers.

On s'inquiète du voir le Vieux-Port ainsi gérée. De plus, dans une époque où l'on réalise l'importance et l'efficacité de la collaboration entre élus-citoyens, de voir la gestion d'un bien public aussi vaste, aussi névralgique, et aussi important dans une ville et une société de plus en plus démocratisant, faire un grand pas en arrière.

Tout simplement, ce nouveau régime est déplorable et le Vieux-Port doit être de nouveau gestionnaire par la collaboration élu-citoyens.

Merci,

A handwritten signature in black ink that reads "Phyllis Lambert". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Phyllis Lambert, CC, GOQ, CAL, FIRAC
Directeur fondateur et président du conseil des fiduciaires CCA